

Face au scandale, Facebook renonce à la licence perpétuelle

Suite à une **véritable levée de boucliers** et à de nombreuses interrogations notamment de la presse et des utilisateurs, les dirigeants **Facebook** ont décidé de faire volte-face.

Rappel. Hier, une modification dans les [conditions générales d'utilisation](#) introduisait un critère des plus étranges pour tous les internautes pratiquant le réseau social, les amis en ligne, et le *'tchat'* en direct. L'idée d'une « *licence perpétuelle et mondiale* » s'appliquant à l'ensemble des contenus publiés sur le réseau social.

Traduction : **les contenus partagés (photos, messages, vidéos...) seront maintenus même si l'expéditeur (le propriétaire) se désabonne**. Les destinataires pourront ensuite les conserver en toute légalité. Une manière pour Facebook de se mettre à l'abri d'éventuels poursuites judiciaires...

Mark Zuckerberg, président du réseau social, est alors sorti de sa réserve. Il a annoncé revenir aux conditions initiales. Sur le blog Facebook, il précise : « *Ces derniers jours, nous avons reçu de nombreux commentaires relatifs à ces changements et à ce qu'ils signifient pour les gens et pour leurs informations. Sur la base de ces réactions, nous avons décidé de revenir à nos précédentes conditions d'utilisation* » .

Facebook a même mené un sondage sur cette modification contractuelle des plus étranges. Résultat sans surprise: **seuls 6% des internautes ont déclaré soutenir la mesure**. Plutôt que de froisser les 175 millions d'utilisateurs de la plateforme à travers le monde, Facebook a préféré revoir sa copie.

Cette **initiative malheureuse** aura montré, en tous cas, combien il existe un vide dans l'**'établissement de règles juridiques** claires entre utilisateurs et sites de réseaux sociaux. Ceux-ci ont vocation à diffuser sous certaines conditions des informations qui dévoilent la personnalité des internautes sans pour autant établir de [contrôle a posteriori de leur utilisation](#).

Certains experts juridiques estiment que les contrats, à l'heure actuelle, sont déjà dangereux pour leurs utilisateurs et qu'une **moralisation des conditions d'utilisation** serait nécessaire. Il faudrait alors outre-passer le mille-feuilles juridique entre les différents Etats et établir des règles qui ne contreviennent pas au **droit à l'information**... ni à la vie privée